

En 2015, la consommation de transports de malades s'élève à 4,6 milliards d'euros, soit une hausse de 4,0 % en valeur et de 2,7 % en volume par rapport à 2014 (tableau). Cette évolution, plus dynamique qu'en 2014 (+2,9 %), est cependant inférieure à la tendance de moyen terme des dépenses de transport sanitaire (+4,6 % en moyenne annuelle entre 2006 et 2014).

Ces dépenses recouvrent différents types de transports de malades : service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), ambulances, véhicules sanitaires légers (VSL), taxis, véhicules personnels ou autres moyens de transport (transports en commun notamment). Les tarifs des SMUR sont établis par les établissements de rattachement, alors que les tarifs des transporteurs (ambulances et VSL) sont fixés par des conventions nationales signées avec l'assurance maladie. Cette dernière fixe également les bases de remboursement des transports en véhicule personnel et des transports en commun. Enfin, les tarifs maximaux des taxis sont fixés chaque année par arrêté préfectoral dans chaque département.

Le taux de prise en charge par l'assurance maladie obligatoire des frais de transport sanitaire est très élevé : 93,1 % en 2015 (fiches 25 et 26). En effet, ces dépenses sont en très grande majorité prises en charge à 100 % par l'assurance maladie, car souvent consommées par des patients en affection de longue durée (ALD), exonérés du ticket modérateur.

Une dépense toujours dynamique...

La forte croissance des dépenses de transport sanitaire est à l'origine d'actions de maîtrise médicalisée : instauration en 2004 de contrats de bonnes pratiques, puis en 2007, d'un nouveau référentiel médical permettant de déterminer le mode de transport le moins onéreux compatible avec l'état du patient ; mise en place en 2008 d'une franchise médicale à la charge des patients ; accord signé en 2011 pour augmenter le nombre de transports partagés ; nouveaux contrats-types d'amélioration de la qualité et de la coordination des soins (CAQCS) signés depuis 2011 par les établissements de santé générant des dépenses de transport évoluant à un taux supérieur à l'objectif fixé, etc.

Le rythme de croissance des dépenses de transport a connu des à-coups ces dernières années (graphique 1). Il a ralenti en 2010 et 2011 en lien avec les effets des mesures de maîtrise des prix : revalorisation plus faible des tarifs des taxis (+1,2 % au 1^{er} février 2010 et +2,1 % au 1^{er} janvier 2011, contre +3,1 % au 1^{er} mars 2008 et au 1^{er} janvier 2009), restructuration des tarifs des ambulances et des VSL en 2008 et 2011.

En 2012 et 2013, les dépenses de transport ont progressé de plus de 5,0 % par an, portées à la fois par une reprise des volumes et des prix (revalorisation de

2,6 % des tarifs des taxis en 2013, revalorisations successives des tarifs des ambulances et des VSL en 2012 et 2013).

En 2014, les tarifs conventionnels des transporteurs n'ont pas évolué, mais les tarifs de taxis ont été revalorisés de 3,9 % au 1^{er} janvier. Globalement, les prix augmentent faiblement (+1,4 %), tandis que la croissance des volumes ralentit nettement (+1,5 %).

En 2015, la reprise d'une croissance plus soutenue de la dépense est à mettre en lien avec la reprise des volumes (+2,7 %), les prix n'augmentant que de 1,3 %, à la suite de la revalorisation tarifaire des VSL intervenue au 1^{er} janvier. Par ailleurs, en 2015, les « contrats de bonne pratique » des ambulances et VSL, abrogés par la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » de 2009, sont remplacés par une option conventionnelle.

Sur le champ du régime général, soit 84 % de la consommation totale de transports, l'évolution des dépenses peut être analysée par mode de transport. Sur moyenne période, les dépenses de taxis, surtout, et des ambulances tirent le plus la dépense vers le haut : +6,1 % en 2015 contre +9,1 % entre 2006 et 2014 pour les taxis ; +3,4 % en 2015 contre +4,3 % entre 2006 et 2014 pour les ambulances. Toutefois, sur la seule année 2015, la croissance des VSL augmente fortement à la suite des revalorisations (+5,3 %, contre +0,4 % entre 2006 et 2014) et dépasse celle des ambulances.

... en partie liée à la déformation de sa structure

La mise en perspective des dépenses remboursées par le régime général avec le nombre de voyages effectués permet de mettre en évidence les différences de prix entre les trois principaux types de transports (graphique 2). En 2015, l'ambulance apparaît comme le mode le plus coûteux puisqu'il représente 39 % des dépenses de transport (hors SMUR, véhicules personnels et autres) pour 23 % des trajets. À l'inverse, les VSL, qui représentent 20 % de la dépense pour 33 % des trajets, apparaissent comme le mode le plus économique, les taxis occupant une position intermédiaire.

Les évolutions de la dépense remboursable de transports constatées depuis 2000 résultent en particulier d'une déformation de la structure des modes de transports. Si la part des ambulances a fortement augmenté de 2000 à 2005 (de 35 % à 41 %), elle est stable depuis 2006. En revanche, la part de la dépense remboursable de transports effectués par des VSL, relativement moins coûteux, a diminué de 42 % à 20 % entre 2000 et 2015, au profit de celle des taxis, qui a crû de 18 % à 36 % (graphique 3).

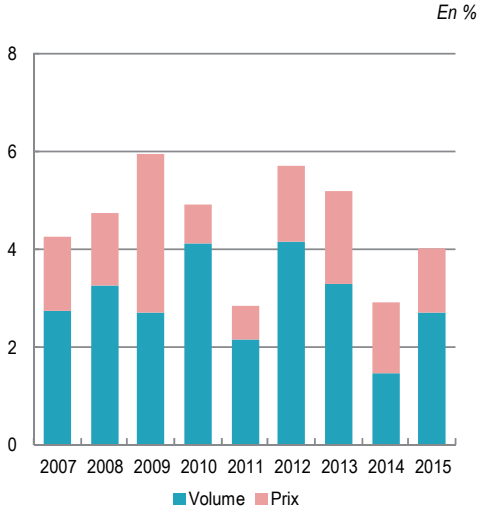
Tableau Consommation de transports de malades

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation de transports (en millions €)		3 079	3 212	3 365	3 568	3 745	3 852	4 074	4 288	4 413	4 591
Évolution	Valeur	9,0	4,3	4,8	6,0	5,0	2,9	5,8	5,3	2,9	4,0
(en %)	Prix	3,3	1,5	1,5	3,2	0,8	0,7	1,5	1,9	1,4	1,3
	Volume	5,6	2,8	3,3	2,7	4,1	2,2	4,2	3,3	1,5	2,7

Champ > France entière.

Source > DREES, Comptes de la santé.

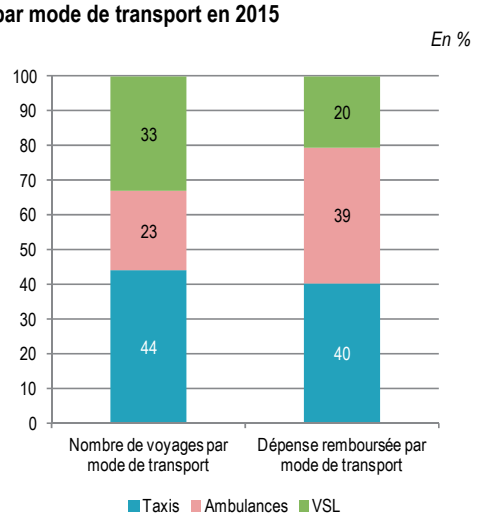
Graphique 1 Taux d'évolution des dépenses de transports sanitaires



Champ > France entière.

Source > DREES, Comptes de la santé.

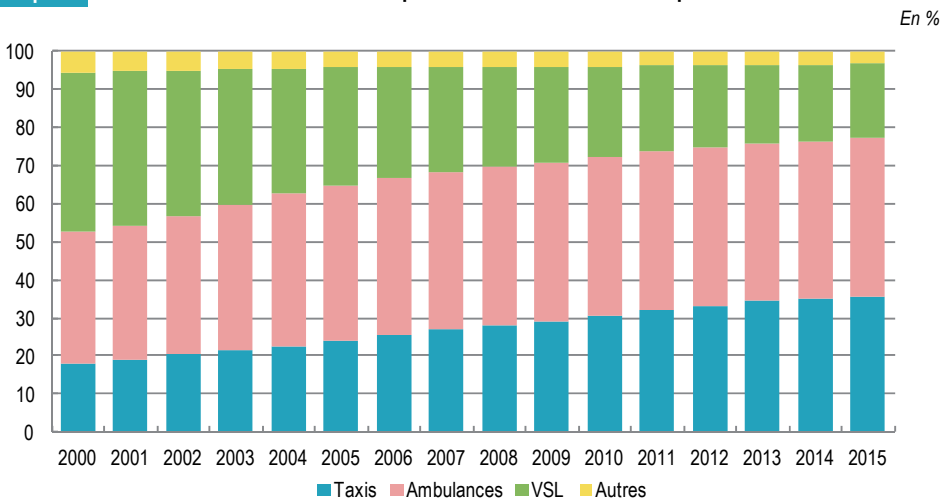
Graphique 2 Répartition du nombre de voyages et de la dépense remboursée par mode de transport en 2015



Champ > France entière, dépenses remboursées du régime général hors sections locales mutualistes (SLM), hors SMUR et autres transports.

Source > CNAMTS.

Graphique 3 Évolution de la structure de la dépense remboursable de transport en volume



Note > Le poste « autres » comprend le SMUR, les véhicules personnels et les transports en commun.

Champ > France métropolitaine, dépense remboursable du régime général, y compris SLM.

Source > CNAMTS, traitement DREES.